

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 24 avril 2023**

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-QUATRE AVRIL à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
26 avril 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
M. Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN,
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, MM. Patrick CHOTARD, Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absents excusés :

M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,

PRESENTS 12
VOTANTS 14

Procurations :

M. Jean-Pierre LECOQ donne procuration à Mme Yvette GIBON, Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Thierry QUANTIN,

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 27 mars 2023
- 2 - Aménagement paysager de l'Espace du Rôle - approbation de l'Avant-Projet (AVP)
- 3 - Demandes de subventions et plan de financement 2023 : aménagement paysager de l'Espace du Rôle
- 4 - Mise en place de la médiation préalable obligatoire
- 5 - Décision modificatif n°1 - budget général
- 6 - Affaires diverses
- Point sur l'école

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 27 MARS 2023 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2023 est arrêté le 24 avril 2023.

**2 - DELIBERATION - N°23042401 AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE DU ROLE -
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET (AVP)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal leur décision du 17 octobre 2022 de confier au cabinet de Paysagistes-Urbanistes ZEPPELIN la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement paysager de l'Espace du Rôle en lien avec les abords de la mairie, du parvis et de la place Madame Cécile Bruyère.

L'avant-projet prévoit pour la phase 1 :

	Détail phase 1 : square	
	Qté U	Total € HT
Préparation		7460,00
Installation	0,3 ft	900,00
Déclaration	J. ft	2000,00
Levée complémentaire	1 ft	1000,00
Abattage	0,2 ft	300,00
Dépose mobilier	0,5 ft	2000,00
Renaturation	25 m2	500,00
Remblais rue du Rôle	25 m2	750,00
Végétation		13000,00
<u>Massifs et couvres sols (pleine terre)</u>	150 m2	4500,00
Massifs et couvres sols (sol artificiel)	20 m2	1000,00
Cépées	3 u	1200,00
Arbres haut-jet	5 u	3000,00
Haie champêtre	50 m2	1500,00
Fruitiers palissés	3 u	600,00

réunion du 13 avril qui contrecarrait le projet du cabinet d'architecte ZEPPELIN, en autres au niveau des revêtements de sol. IL est précisé au Conseil qu'il s'agit de l'avant-projet, que le projet PRO qui suivra en mai sera plus détaillé sans toutefois être aussi précis que des devis, et qu'avant de passer au projet PRO, il faut valider le travail de l'architecte l'avant-projet. Madame Myriam LAMBERT ajoute qu'il n'y aura pas mieux comme projet, et que c'est ce que le Conseil a validé avec l'architecte.

Monsieur Thierry QUANTIN met en avant que la deuxième délibération valide le budget, Monsieur le Maire informe qu'il s'agit seulement d'une demande de subvention pas d'un vote du budget. Monsieur Frédéric TOP précise quant au projet de marché sous la halle que la chappe supportera 500 kg par m² et concernant le cheminement autour si cela s'avérait trop onéreux de faire passer des camions, il y a toujours la possibilité de ne pas le faire. Monsieur le Maire à la demande de Monsieur Patrick CHOTARD donne lecture de la délibération suivante portant sur le montant des subventions qui peuvent être obtenues. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'Espace du Rôle sont subventionnés pour une bonne partie et surtout avec le plan de relance. Monsieur Patrick CHOTARD ajoute que pour les travaux de l'Espace du Rôle les entreprises qui bénéficient indirectement de ces subventions sont des entreprises locales et contribuent à faire tourner l'économie locale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, par 12 voix POUR et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet pour la phase 1,
- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - DELIBERATION - N°23042402 DEMANDES DE SUBVENTIONS : Aide Régionale - Aide Départementale -DETR 2023 POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET VOIRIE DE L'ESPACE DU ROLE ET DU PARKING DE LA MAIRIE -

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération du 17 octobre 2022 retenant la proposition du cabinet ZEPPELIN de Sablé-sur-Sarthe pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement paysager de l'Espace du Rôle en lien avec les abords de la mairie, du parvis et de la place Madame Cécile Bruyère.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), d'une Aide Régionale « Pays de la Loire Investissement Communal » pour l'année 2023, une Aide Départementale « convention de relance » le projet susceptible d'être éligible est : *Aménagement paysager et voirie de l'Espace du Rôle et du parking de la mairie*

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont pour but de permettre de conforter le pôle d'équipements de manière simple et efficace. Mais cet aménagement n'atteindra ses objectifs que s'il est pensé à l'échelle de l'ensemble de la « place » de la mairie, la place Cécile Bruyère. La place Cécile Bruyère est encore traitée comme l'arrière du bourg qu'elle était historiquement, on reste sur un parking (fonction technique) avant d'être sur une place (animation et cadre de vie). En parallèle des équipements publics, des acteurs privés contribuent pleinement à l'animation du bourg via cette place. L'animation d'une place, en creux, se définit par l'intensité des usages qu'accueille le cordon de bâtiments qui la délimite, et par les axes de circulation qu'elle distribue. C'est l'organisation globale de la place au-devant de la mairie qui va redéfinir la manière dont la Halle de l'Espace Rôle pourra être la mieux valorisée. Le jardin qui s'ouvre aux abords de la halle est tout petit : à la fois excentré et traversé par des circulations douces, il semble fragmenté et difficile à investir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, par 12 voix POUR et 2 abstentions, le Conseil municipal décide d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de la Région, du Département et de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Le projet susceptible d'être éligible est : *Aménagement paysager et voirie de l'Espace du Rôle et du parking de la mairie*

Conseil Municipal de Solesmes du 24 avril 2023

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est ainsi fixé :

- 720 € par dossier (forfait de 9h)

Ce forfait comprend :

- l'examen de la recevabilité de la saisine
- la rédaction des documents de procédure
- la préparation des entretiens
- la tenue d'une réunion individuelle avec chacune des parties
- l'entretien en plénière avec les deux parties

Au-delà de ce forfait, l'heure supplémentaire de réunion est facturée 80 €.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 72.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Considérant que le CDG 72 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

D'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG 72.

De prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 72 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

5 - DELIBERATION - N°23042404 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL 2023 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n° 1 suivante concernant le budget général 2023 :

Conseil Municipal de Solesmes du 24 avril 2023

6 - 2 - POINT SUR LA MAM -

Madame Yvette GIBON explique que les assistantes de la MAM sont un peu inquiètes sur le plan financier, en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse de leurs revenus suite à des absences d'enfants malades. Les assistantes sont reconnaissantes des travaux qui ont été effectués par la mairie, le remplacement du chauffe-eau par un plus petit, et l'isolation des issues de secours. Il y a toujours un problème d'isolation pour les hublots des dortoirs et pour le hall d'entrée.

6 - 3 - POINT SUR LA SECURITE ROUTIERE -

Monsieur Frédéric TOP informe le Conseil que plusieurs des préconisations de la commission sécurité routière ont été mises en œuvre. Monsieur Patrick CHOTARD rend compte de tous les devis qui viennent d'être signés il s'agit de : tous les marquages au sol du parking du stade, du parking de Bellevue, du parking de la salle Enjubault, du parking de la salle des fêtes et le passage piétons de la rue du Puits aux Moines et de la rue St-Aquilin avec panneaux de signalisation, la pose d'un panneau stop au niveau de la rue St-Cécile, la création du marquage au sol zone 30 sur la rue marchande et la rue Jules Alain (coût 1 566 € + 483 €). Monsieur Thierry QUANTIN demande s'il est possible de marquer la zone 30 de préférence avec des pavés, ce qui serait plus qualitatif près des abbayes. Monsieur Patrick CHOTARD informe qu'un chiffrage avec l'option pavés a été demandé. Concernant le panneau lumineux à l'école pour signaler que c'est un lieu fréquenté par les enfants, c'est encore à l'étude quant au système qui sera retenu.

6 - 4 - POINT SUR LA REUNION PARTICIPATION CITOYENNE -

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la réunion participation citoyenne du 19 avril 2023, il y a eu une cinquantaine de participants, dont un certain nombre de membres du Conseil, l'objectif de la réunion étant de d'avoir des référents sur la commune en contact direct avec la gendarmerie, et effectivement une dizaine de personnes se sont proposées. Il va y avoir un panneau à l'entrée de la commune pour signaler que la commune adhère à ce dispositif. Il ajoute qu'un projet d'installation de caméras de vidéosurveillance sera étudié un peu plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance
Cécile DAILLIERES

